

Programme de travail du CESGR 2021/ 2022 sous présidence française

adopté
par l'Assemblée plénière constituante du CESGR du 26 mars 2021 via ZOOM

Le CESGR est l'expression institutionnelle de la société civile organisée et de la volonté de dialogue interrégional et social qui caractérise la Grande Région. Il continuera à travailler pour renforcer la coopération interrégionale et transfrontalière. Comme par le passé, l'accent est particulièrement porté sur les domaines suivants :

- Économie et développement durable
- Emploi et formation
- Transports/ mobilité et infrastructures
- Santé

La présidence française du Grand Est du CESGR propose que le Comité de coordination et ses groupes de travail fondent leurs programmes et leurs activités sur la déclaration commune du 17^e Sommet de la Grande Région, qui s'est tenu virtuellement le 20 janvier 2021, ainsi que sur la feuille de route du Sommet au CESGR du 12/03/2021.

A l'Assemblée plénière de clôture de la mandature 2019/2020 sous présidence sarroise en date du 30/11/2020, le Président du CESGR 2021/2022 a communiqué sa déclaration générale pour la durée de la mandature sous présidence française. Le travail du CESGR est également guidé par les suggestions des présidents des groupes de travail (GT), validées par le Comité de coordination et l'Assemblée plénière.

Le Président du CESGR souligne, dans une logique de continuité, l'importance d'une coopération systématique entre les institutions et les groupes de travail du CESGR, le secrétariat du Sommet GR, les groupes de travail du Sommet GR, le CPI (le Conseil parlementaire interrégional) et les autres institutions régionales actives au niveau de la Grande Région.

Le Président du CESGR propose les orientations suivantes pour les quatre groupes de travail :

Remarque :

Suite au Comité de coordination du 28/04/2021, à la demande du Président du CESGR, les présidents des GTs du CESGR se sont mis d'accord pour intégrer les travaux du CPI dans leur programme de travail respectif et ils s'engagent à inviter systématiquement leurs homologues du CPI et du Sommet GR à leur GT.

Les contributions du CESGR ainsi que le présent programme figurent sur le site internet GR.
<http://www.granderegion.net/Institutions/Organes-consultatifs/Comite-economique-et-social-de-la-Grande-Region-CESGR>

Les groupes de travail du CESGR (« GT »)

GT 1 « Economie et développement durable »

Président : Patrice Harster (Directeur général du GECT Eurodistrict PAMINA, Grand-Est)

Au regard de la proposition de feuille de route confiée par la Présidence française (Grand Est) du Sommet des exécutifs de la Grande Région, et notamment l'axe 1 - Résilience économique et sociale des territoires de la Grande Région : monitoring des forces et faiblesses et analyse des opportunités, ainsi que le souhait exprimé par le président de la commission des affaires économiques du CPI de travailler étroitement avec le GT1 du CESGR, nous proposons les quatre axes de travail suivants :

Axe 1 : les enjeux et les attentes des territoires de la Grande Région en matière d'aménagement durable du territoire (green deal européen)

- Etendre les projets d'économie sociale et solidaire en transfrontalier
- Mobiliser la recherche et favoriser l'innovation (intelligence artificielle)
- Mobiliser les acteurs de l'industrie en faveur d'une économie circulaire et propre
- Transition énergétique, environnementale, industrielle et numérique

Axe 2 : l'utilisation des fonds du plan de relance européen :

Le règlement européen Facilité pour la Reprise et la Résilience dans le cadre du plan de relance européen a été adopté le 12 février dernier. Celui-ci est doté de 672,5 milliards d'euros sur le total de 750 milliards du plan de relance. Les projets transfrontaliers sont

essentiels pour la relance et le renforcement de la résilience de l'Europe et revêtent une importance particulière pour les initiatives phares ; ils ont le potentiel de mieux intégrer les chaînes de valeur et d'approfondir le marché unique.

Les États membres peuvent décider, par exemple, d'inclure des investissements dans des projets transfrontaliers dans les secteurs du numérique, des transports, de l'énergie ou des déchets (c'est-à-dire des projets d'infrastructure mettant en œuvre les réseaux transeuropéens de transport et d'énergie, des infrastructures de recharge / ravitaillement à longue distance accélérées et propulsion à faibles émissions, ciel unique européen et système européen de gestion du trafic ferroviaire, interconnexions énergétiques dans le contexte de l'union de l'énergie (y compris les projets transfrontaliers d'énergies renouvelables), corridors 5G sur les routes et les chemins de fer dans le contexte de la stratégie numérique de l'UE).

Chaque Etat doit remplir un formulaire qui comporte en point 5 la dimension transfrontalière. Les projets liés au 6 thématiques suivantes sont particulièrement encouragés, tous doivent respecter le principe « do not harm » :

1. la transition verte : rénovation des bâtiments, plan hydrogène vert, mobilité douce, bornes électriques / hydrogènes etc.
2. la transformation numérique : cybersécurité, cloud, gestion data
3. la croissance intelligente, durable et inclusive, y compris la cohésion économique, l'emploi, la productivité, la compétitivité, la recherche, le développement et l'innovation, ainsi que le bon fonctionnement du marché intérieur, avec des PME solides;
4. la cohésion sociale et territoriale : modernisation de l'Etat et des entreprises
5. la santé et la résilience économique, sociale et institutionnelle dans le but, entre autres, d'augmenter la préparation aux crises et la capacité de réaction aux crises ; et
6. les politiques pour la prochaine génération, les enfants et les jeunes, tels que l'éducation et les compétences.

La Commission européenne a indiqué que les financements courraient pour les projets de 2023 à 2026. Ainsi, elle permet :

- L'inscription de projets structurants assez mûrs, par exemple, les lignes ferroviaires transfrontalières
- L'inscription d'un appel à projets aux critères assez définis.

Le GT1 se propose d'identifier les projets structurants transfrontaliers et d'émettre des recommandations pour le sommet de la GR.

Axe 3 : réduction des obstacles

Il s'agit d'un sujet récurrent mais très important puisqu'il conditionne la croissance des territoires transfrontaliers. Le GT1 propose plus particulièrement de se pencher sur les obstacles liés à l'économie circulaire, notamment normatifs, qui empêchent une réelle mise en œuvre de ces projets en transfrontalier.

Dans le cadre d'une coopération avec la commission des affaires économiques du CPI, le GT1 propose de vérifier la faisabilité de mise en place ou d'utilisation du mécanisme ECBM pour la Grande Région et d'identifier un ou deux projets phares.

Axe 4 : fiscalité transfrontalière

Dans le cadre d'une coopération avec la commission des affaires économiques du CPI, et en collaboration avec le GT2, le GT1 propose de faire le point en matière de fiscalité transfrontalière lié aux enjeux de développement économiques et notamment la problématique du chômage partiel sur la frontière franco-allemande.

GT 2 « Marché du travail »

Présidente : Bettina Altesleben (DGB Sarre)

Thématiques

1. Effets des évolutions économiques actuelles – notamment dans le contexte de la pandémie de Covid-19 – sur le marché du travail de la GR
2. Évolution actuelle du marché du travail dans la GR, par ex.
 - Télétravail
 - Indemnités de chômage partiel pour les travailleurs frontaliers
 - Application de la directive concernant le détachement de travailleurs dans la Grande Région
 - Tableau de bord social pour la GR
 - Conséquences pour la GR du Traité d'Aix-la-Chapelle sur la coopération franco-allemande du 22 janvier 2019
3. Formation professionnelle initiale et continue, par ex.
 - Alignement de l'offre de formation sur les nouvelles exigences du marché du travail transfrontalier de la GR

- Prise de position concernant le 6e rapport sur la mise en œuvre de l'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région 2021 - 2022
4. Ateliers sur le marché du travail transfrontalier, par ex.
 - 2021 : « Coopération sur le marché du travail transfrontalier – Où en sommes-nous – et où allons-nous ? – Un atelier stratégique » (conjointement avec le GT Marché du travail du Sommet)
 - 2022 : Effets de la transition sur le monde du travail transfrontalier
 5. Suivi des travaux de l'OIE, de la Task Force Frontaliers et du réseau EURES dans la Grande Région
 6. Perception de l'image de marque de la Grande Région : marché du travail (« Portail Citoyens 2.0 interactif »)
 7. Coopération avec le groupe d'accompagnement dans la préparation du rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région et notamment dans le traitement du thème phare

Le groupe de suivi

Présidente : Bettina Altesleben (DGB Sarre)

Le groupe de suivi accompagne l'élaboration du Rapport sur la situation économique et sociale de la GR 2021/2022 et est ouvert à tous les GTs.

Le thème phare du rapport est le suivant :

« L'adaptation des offres de formation aux besoins futurs du marché du travail »

GT 3 « Transport »

Président : Gilles Dostert (Ministère de la mobilité et des Travaux publics, Luxembourg)

La Grande Région fait face à d'importants défis en matière de mobilité. D'une part, le trafic transfrontalier ne cesse d'augmenter en Grande Région. Ainsi, plus de 200 000 frontaliers se déplacent chaque jour pour travailler dans un pays voisin, de plus en plus avec des véhicules particuliers.

Ce phénomène provoque des embouteillages de plusieurs kilomètres de long qui perturbent le trafic aux heures de pointe envers les centres urbains.

Salariés et employeurs doivent composer avec des temps d'attente considérables. Cette forte restriction de mobilité entrave les échanges économiques, mais aussi privés et culturels, au sein de la Grande Région.

D'autre part, dans le contexte actuel de transition climatique, les transports ont un rôle important à jouer et ils devront être conçus de façon à devenir neutres en émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Cela ne sera possible que si les citoyens changent leurs propres comportements en matière de transports. À l'ère de la digitalisation et de l'automatisation, il faut saisir l'opportunité d'une mobilité intelligente et connectée et renforcer le recours aux possibilités offertes par le télétravail.

Voici les lignes directrices:

- Renforcement du rôle d'interlocuteur de premier plan du CESGR pour ce qui relève de la promotion d'un couloir de mobilité européen multimodal et orienté sur le transport combiné au sein de la Grande Région.
- Nouvelles propositions concernant le développement des infrastructures des secteurs routier, ferroviaire et fluvial et les nouvelles liaisons à mettre en place.
- Engagement en faveur du maintien et de la création de liaisons opérationnelles entre les principaux sites de la Grande Région et les grandes agglomérations des régions voisines, pour les particuliers comme pour les entreprises.
- Mise en place d'un système de gestion du stationnement aux abords des grandes agglomérations de la Grande Région.

- Amélioration de la gestion des transports en Grande Région à travers la mise en réseau des organismes existants.
- Maintien des lignes sur les infrastructures ferroviaires existantes et actuellement inutilisées afin qu'une éventuelle réactivation soit possible ultérieurement en cas de nécessité.
- Renforcement des transports publics en matière de tourisme doux, avec l'avantage d'améliorer l'offre également pour les populations en zones rurales. Il faudra ici prendre tout particulièrement en compte les structures de tourisme transfrontalières existantes (le Parc Naturel Germano-Luxembourgeois, par exemple).
- Organisation d'une conférence des transports

GT 4 « Santé »

Président : Henri Lewalle (COTRANS asbl, Wallonie)

LES OBJECTIFS

- MISE EN ŒUVRE DES RESOLUTIONS ADOPTEES SOUS PRESIDENCE SARROISE & FEUILLE DE ROUTE PRESIDENCE DU GRAND EST
« FAIRE DE LA GRANDE REGION UNE REGION MODELE DANS L'UE EN METTANT EN ŒUVRE UNE MOBILITE DES PATIENTS SANS OBSTACLE ADMINISTRATIF NI FINANCIER »
- FOCUS SUR L'INFORMATION, LA DOCUMENTATION L'OBSERVATION en SANTE en GRANDE REGION
- FOCUS SUR LE SUIVI DU DEVELOPPEMENT DE PROJETS DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE EN SANTE DANS LA GRANDE REGION (prévention, promotion, système de santé, accès aux soins, mobilité des professionnels ...)
- FOCUS SUR LA PARTICIPATION À DES EVENEMENTS LIES A LA SANTE TRANSFRONTALIERE DANS L'UE

- FOCUS SUR L'IMPACT POTENTIEL DE L'ÉVOLUTION DEMOGRAPHIQUE SUR LES SYSTEMES DE SANTE EN GR

LES RESOLUTIONS SOUS PRESIDENCE SARROISE

- Soutien à la construction d'instruments juridiques homogènes développant des bases légales nécessaires à la coopération transfrontalière entre les différentes régions de la Grande Région.
- Soutien à la mise en place de procédures de simplification de l'accès aux soins et à l'information sur les coûts dans les espaces frontaliers en référence au Traité de Lisbonne (art 168-2) et à la Directive 2011/24 (art 10-3) sur les droits des patients en matière de soins transfrontaliers.
- Soutien au développement d'initiatives de coopérations médicales transfrontalières dans la Grande Région prenant en compte les innovations et tout particulièrement celles dans le domaine des nouvelles technologies digitales de l'information.
- Soutien à la création d'espaces de santé transfrontalier à l'instar de la Zoast LUXLOR dans les différentes régions frontalières de la Grande Région.
- Soutien à la mise en place d'une stratégie de **coopération en matière d'aide médicale urgente** dans la Grande Région et au développement d'une solidarité entre tous les vecteurs d'intervention de la Grande Région.
- Soutien au **projet V GR Interreg COSAN**.
- Soutien au développement d'un **Observatoire transfrontalier de la Santé** dans la Grande Région.
- Soutien aux initiatives d'**échanges de bonnes pratiques dans le domaine médical mais aussi au niveau médico-social (personnes âgées, personnes handicapées) et de la dépendance**.
- Soutien aux travaux sur la **mobilité des professionnels de santé**.
- Soutien au suivi des travaux portant sur la **révision des règlements européens de sécurité sociale 883/2004 et 987/2009 et tout spécialement à l'intégration des soins de longue durée** dans ces dispositifs.

L'INFORMATION & LA DOCUMENTATION

- INFORMATION SUR L'ÉVOLUTION DES TRAVAUX DES INSTITUTIONS EUROPEENNES et DES LEGISLATIONS DANS LE DOMAINE DE LA SANTE ET DE L'ACCES AUX SOINS TRANSFRONTALIERS
- SUIVI DE L'ÉVALUATION DE LA DIRECTIVE 2011/24 & DE LA MOBILITE DES PATIENTS
- SUIVI DE LA REVISION DES REGLEMENTS EUROPEENS DE COORDINATION 883/2004 & 987/2009 notamment l'introduction des soins de longue durée
- SUIVI DE LA MOBILITE DES PROFESSIONNELS DE SANTE

- SUIVI DE LA PROGRAMMATION INTERREG VI GRANDE REGION

SUIVI DES PROJETS INTERREG EN SANTE

- **PTFSI** – Partenariat transfrontalier inter-hospitalier dans le domaine de la formation en soins infirmiers
- **APPS** – Approche Patient Partenaire de Soins en Grande Région
- **INTER'RED** – Coopération des services de secours
- **SENIOR ACTIV'** – Bien-Vieillir en Grande Région
- **COSAN**
 - Observatoire de la santé
 - Coopération transfrontalière : dispositif cadre et conventions territoriales
 - Aide médicale urgente : coopération transfrontalière véhicule terrestre et hélicoptère
 - Coopération interhospitalière Esch-MSM-Arlon-Colpach
 - Echanges de bonnes pratiques
- **GEKO** : Coopération transfrontalière Sarre-Moselle Est

Le présent programme de travail a été présenté, discuté et approuvé via ZOOM par le Comité de coordination du CESGR en date du 26 mars 2021 et le même jour adopté à l'unanimité par l'Assemblée plénière constituante du CESGR.